

## RÉSUMÉ DE L'ASSISTANCE FOURNIE EN 2015 AUX ÉTATS CÔTIERS EN DÉVELOPPEMENT

Depuis sa réunion de 2005, la Commission a décidé d'inscrire l'aide aux États côtiers en développement de manière permanente à l'ordre du jour de sa réunion annuelle, jusqu'en 2014, année où elle a décidé de supprimer ce point.

Le présent document se limite à énumérer les différentes sources de financement dont disposent les pays en développement pour réaliser les activités de renforcement de la capacité et d'appui aux travaux du SCRS (aide pour la participation aux réunions, amélioration des statistiques, appui aux travaux du SCRS, cours de formation et cours de formation dans des centres de recherche).

Les sources de financement dont dispose l'ICCAT sont les suivantes :

- Fonds spécial pour les données - États-Unis
- Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine
- Fonds des États-Unis visant au renforcement des capacités
- Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités
- Fonds pour la participation aux réunions (MPF)
- Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques des États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT (SCBF)
- Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés (EPBR)
- Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP)
- Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)
- Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)
- Fonds CITES
- Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission
- Fonds du Président de l'ICCAT

Les informations résumées détaillant les projets spécifiques financés et les rapports comptables peuvent être consultés dans le rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche (**PLE-105/2015**), dans le rapport du SCRS (**PLE-104/2015**) ainsi que dans le rapport financier 2015 (**STF-202/2015**).